

République Française - Département du Lot

Commune de Grézels

AR_2024_39

ARRÊTÉ

déclassement du bâtiment de l'ancienne mairie situé 225 rue Neuve

Le maire de Grézels,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2141-1 ;

Considérant que la mairie de Grézels (Lot) est située 130 rue du Presbytère à Grézels (Lot) depuis le 1er janvier 2020 ;

ARRÊTE

L'ancienne mairie située 225 rue Neuve à Grézels (Lot) a cessé d'être affectée à un service public depuis le déménagement dans la nouvelle mairie, le 1er janvier 2020.

L'ancienne mairie est par conséquent aujourd'hui désaffectée à l'usage du public.

L'acte de déclassement est réalisé conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le bien situé 225 rue Neuve à Grézels (Lot) ne fait plus partie du domaine public de la commune.

À Grézels, le 16 août 2024
Monsieur le maire, Sébastien PEREZ



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>

AR_2024_39